

**COMMUNE DE  
CORNILLON-SUR-L'OULE**

**DEL-04-08042024**

**Délibération  
du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18H  
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est  
réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 026-212601058-20240408-DEL\_04\_08042024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
BERTRAND Paulette	X				Date de convocation : 25/03/2024  Secrétaire de séance : JL FORSANS
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis	X				
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine			X		
ROCHAS Yannis	X				

**Objet : affectation du résultat 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte financier présente :

Un excédent de fonctionnement cumulé de 246 191.80 €

Décide d'affecter ce résultat en couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser  
(dépenses-recettes)

Soit une somme de 0 au compte 1068

Solde en report à nouveau créditeur compte 002 246 191.80 €

Fait à Cornillon-sur-l'Oule  
Les jours mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Denis CONIL

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis FORSANS

**Résultat du vote**  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 0

